

## Vos contacts

### IFRB PAYS DE LA LOIRE

Stéphanie Truchon 02 40 20 36 66  
Nathalie Milsent 06 70 73 40 15  
Laurence Le Dréau 02 40 20 37 54

[contact@paysdelaloire.ifrb.fr](mailto:contact@paysdelaloire.ifrb.fr)

## Durée

2,00 jour(s), 14:00 heures

## Coût de la formation

290 €HT Forfait/ personne

## Public

Toute personne devant effectuer des travaux d'ordre électrique de base dans les locaux réservés aux électriciens

## Effectif

De 8 à 12 participants

## Formateur

Un prestataire de l'IFRB

## Moyens pédagogiques et supports

Présentation info/vidéo, échanges, retour d'expérience, apports théoriques et pratiques, démonstration commentée du formateur, mises en situation.

L'ensemble du matériel électrique utilisé est conforme aux directives imposées par l'AFNOR, le CENELEC ou l'IEC.

## Informations complémentaires

Une évaluation théorique et pratique est effectuée par le formateur lors de la formation

La qualification de personnel habilité est confirmée par la signature du chef d'entreprise de l'attestation d'habilitation fournie par le formateur.

## Objectifs

Pouvoir exercer son travail en sécurité électrique

Maîtriser des opérations électriques de raccordement

Savoir reconnaître un risque électrique

Mettre en œuvre les procédures adaptées en fonction du risque

Agir en cas d'accident ou d'incendie électrique

## Programme

### Formation Théorique :

Présentation de la procédure d'habilitation selon la norme française NF C 18-510 et l'ED 6127

Les notions élémentaires d'électricité selon la NFC 15100 (schéma de principe d'une installation électrique)

Comment travailler en sécurité

La conduite à tenir en cas d'accident et d'incendie d'origine électrique

### Formation Pratique sur plateforme pédagogique

Présentation des équipements de protection électrique

Câblage électrique : prise de courant, interrupteur, va et vient tableau électrique...

Revue des dangers inhérents à ces différents équipements

Analyse d'un environnement de travail à risque

**Un recyclage d'1,5 jour est nécessaire tous les 3 ans ou lors de modifications importantes de la profession**

### Exemples d'interventions possibles avec cette habilitation

Création ou déplacement d'interrupteurs ou de prises de courant  
//Raccordement de radiateurs électriques, chauffe-eaux, chaudières...